

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Cordier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pass-sanitaire a échoué à empêcher la propagation du Covid-19. Le pass-vaccinal - qui n'est rien d'autre qu'une vaccination obligatoire non assumée -ne permettra pas plus d'enrayer la propagation des nouveaux variants.

La vaccination doit être privilégiée pour les publics vulnérables, mais il n'y a aucune raison de l'imposer aux enfants et adolescents. Limiter leur accès au sport et à la culture n'a aucun sens quand on sait combien c'est important pour leur équilibre mental et physique.

Sachant que le vaccin empêche les formes graves mais pas la circulation du virus, il convient plutôt de développer le dépistage.